

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DECEMBRE 2020

numéro
CC_201208_06

L'an deux mille vingt, le huit décembre,

Le Conseil communautaire, dûment convoqué le deux décembre deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI, suite à l'élection du Président ce jour,

Conformément à la réglementation en vigueur pour la lutte contre l'épidémie de covid et à la lettre-circulaire de la Préfecture de l'Hérault du 17 novembre 2020, cette séance du Conseil communautaire se déroule en l'absence du public, ce déplacement ne constituant pas un motif d'autorisation de sortie dérogatoire.

Afin de respecter le caractère public de l'assemblée, la retransmission en directe a été accessible sur le facebook de la Ville de Lodève.

De plus, le quorum est fixé au tiers de l'effectif présents à l'assemblée et chaque conseiller présent peut être porteur de deux pouvoirs.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	48
exprimés	53
vote	
pour	41
contre	8
abstention	4

Présents :

COMBES Michel, BAÏSSET Martine, PAILHOUX Jean-Paul, VAN DER HORST Claire,
GUIBAL Daniel, VALAT Jérôme, TRINQUIER Jean, CLARISSAC Jérôme,
GOIJON Bernard, FABRE Daniel, AGUSSOL Jean-Paul, LÉVÊQUE Gaëlle,
SAUVIER Jean-Marc, ROCOPLAN Nathalie, CROS Ludovic, BENAMMAR-KOLY Fadila,
BOSC David, GOURMELON Izïa, BENAMEUR Ali, GALEOTE Monique, MARRES Gilles,
VERDOL Marie-Laure, KOEHLER Didier, ALIBERT Damien, DRUART David,
KASSOUH Hamed, LAATEB Claude, RICARDO Christian, SINÈGRE Joana,
SONNET Bertrand, ROIG Frédéric, GOUTELLE Antoine, ROUVEIROL Valérie,
REVERBEL Jean, REQUI Jean-Luc, ABRIC Michel, OLIVIER Françoise,
JAHNICH Bernard, COUVELARD Jean-Christophe, THERY Clément, PRADEL Sophie,
BOUSQUET Pierre-Paul, OLLIER Éric, POZO José, SALVAGNAC Anne, FALCOU Alain,
VALETTE Daniel, CANO Jésahel

Absents avec pouvoirs :

PEDROS Isabelle à GOURMELON Izïa, SYZ Nathalie à KOEHLER Didier,
ROMERO Sonia à VALAT Jérôme, MARTIN José à RICARDO Christian, ENNADIFI Fatiha
à GALEOTE Monique

Absents :

GOUDAL Joëlle, VANEL Véronique, VIALA Alain, COUPEAU Sandrine, LEMAIRE Guy,
BERLENDIS Philippe

OBJET :	CHARTRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES : ADHÉSION AU PROJET ET POURSUITE DE SON ÉLABORATION
----------------	---

VU le code de l'environnement, en particulier les dispositions des 1° et 2° de l'article R. 333-4,

VU le code général des collectivités locales,

VU la délibération n°CC_181220_10 du Conseil communautaire du 20 décembre 2018, relative à la demande d'intégration de l'intégralité des communes de la communauté de communes au périmètre d'étude du Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC) dans le cadre de la révision de sa charte,

VU la délibération n°2019-009-PNRGC du Comité syndical du PNRGC du 1er février 2019, relative au lancement de la révision de la charte du PNRGC,

VU la délibération n°2019/AP-MARS/09 de l'Assemblée plénière du Conseil régional Occitanie du 28 mars 2019, relative à la prescription de la révision de la charte du PNRGC,

VU l'avis d'opportunité de l'État en date du 5 novembre 2019 qui émet un avis favorable sur le renouvellement de la charte du PNRGC et sur l'intégration dans son périmètre d'étude la communauté de communes du Lodévois et Larzac, hors les communes de Roqueredonde et de Romiguières inscrites déjà dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc,

VU la note d'enjeu de l'État en date du 14 septembre 2020,

VU le courriel du PNRGC du 20 août 2020, transmettant, dans le cadre de l'invitation au comité de pilotage de révision de la charte du 1^{er} octobre 2020, le projet de charte,

CONSIDÉRANT la concertation qui s'est déroulée entre mai 2019 et novembre 2020 avec :

- des ateliers thématiques d'évaluation avec les membres et partenaires en mai et juin 2019 regroupant près de 100 personnes,
- une évaluation des habitants avec la distribution d'un questionnaire et qui a reçu 188 réponses,
- des ateliers participatifs (des apéros tchatches) entre septembre et décembre 2019, au nombre de 15, réalisés un peu partout sur le territoire (Peyreleau, Calmels-et-le-Viala, Martrin, Fondamente, Cornus, Tournemire, Lapanouse-de-Séverac, Saint Rome-de-Tarn, Saint-Sernin-sur-Rance, Nant, Campagnac, Aguessac, Camarès, Rebourguil et, sur le périmètre d'extension à l'étude, Le Caylar) pour récolter l'avis des habitants sur le territoire de demain (environ 225 participants et 400 rêves exprimés),
- une concertation dans les 4 marchés de plein vent des communes centres : Millau, Saint Affrique, Séverac et Lodève entre novembre 2019 et janvier 2020,
- la réalisation d'un atlas collaboratif dématérialisé pour recenser les points noirs et les perles du paysage (338 visites pour 140 indications),
- des ateliers de travail avec les membres et partenaires sur les orientations et les actions de demain,
- les diverses réunions avec les services des membres entre décembre 2019 et septembre 2020 pour le suivi et les orientations du projet de charte 2022-2037,

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de la phase de concertation avec la population et de la démarche de co-production entre les services du syndicat mixte et l'ensemble de ses membres, un premier projet de charte a été présenté le 1^{er} octobre lors du comité de pilotage de révision de la charte et se construit en trois parties :

- des études préalables : évaluation de la charte 2007/2022, diagnostic du territoire actuel et du périmètre d'extension, synthèse de l'évaluation et du diagnostic,
- le projet de charte : préambule, projet stratégique, projet opérationnel, fiches mesure, projet de statuts, atlas du paysage,
- le plan de référence et ses encarts,

CONSIDÉRANT que le projet de la charte 2022-2037 du PNRGC, accessible sur ce lien <https://www.parc-grands-causses.fr/une-structure-le-parc/charte-2022-2037-un-projet-de-territoire>, s'articule autour de :

- deux défis majeurs transversaux : la résilience au changement climatique et l'attractivité et le développement sociétal,
- de trois axes opérationnels : protéger, aménager et développer composés de 11 orientations et 37 fiches mesure opérationnelles,

Suite à la vidéo de présentation accessible sur ce lien <https://youtu.be/xS9nN1I6-eE>, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'adhérer aux orientations et actions proposés dans ce projet de charte du PNRGC.

Où l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ARTICLE 1 : ADHÈRE** aux orientations et actions proposés dans ce projet de charte du PNRGC,
- **ARTICLE 2 : MANDATE** le président du PNRGC pour poursuivre l'élaboration de la charte dans cet

état d'esprit ainsi qu'à mener les concertations et consultations nécessaires en veillant à conserver l'économie générale de ce projet partagé,

- **ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Jean-Luc REQUI



